

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

**Arrêté du 17 décembre 2013 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles (rectificatif)**

NOR : AFSA1330333Z

Rectificatif au *Journal officiel* du 27 décembre 2013, édition électronique, texte n° 28, et édition papier, page 21483, à l'annexe :

Après le compte : « 73522 – Tarification de l'hébergement complet », sont insérés les comptes :

« 735221 – Part afférente à l'hébergement » ;

« 735222 – Part afférente à la dépendance ».

Après le compte : « 7353522 – Part afférente à la dépendance », sont insérés les comptes :

« 7358 – Produits à la charge d'autres financeurs » ;

« 73581 – Produits à la charge de la CAF (Caisse d'allocations familiales) » ;

« 73588 – Autres ».